

Actualités

📍 PNEUTECH tente d'acquérir une usine en Hongrie

PNEUTECH SAS est en voie de devenir propriétaire de la centrale thermique utilisant le pneumatique usagé à Polgar en Hongrie. Cette unité produit 6,8 MWe et TECHCON Kft., son exploitant, a été placé en liquidation judiciaire. TM-LINE, son liquidateur, a lancé un appel d'offres en Février 2013 afin de vendre l'unité en l'état. L'offre de PNEUTECH SAS a été rejetée. PNEUTECH SAS a donc engagé un recours en annulation de la vente conclue entre le liquidateur et le nouvel acquéreur. Le tribunal Debrecen a rejeté ce recours le 16 Juillet 2013. PNEUTECH SAS a fait appel et l'affaire sera rejugée le 13.12.2013. PNEUTECH SAS est confiante dans l'issue de cette affaire. 🗣️

📍 Bruno MORTGAT conseille RECYCLAGE AUTOMOBILE

Bruno MORTGAT rejoint l'association RECYCLAGE AUTOMOBILE en qualité de conseiller du président de l'association en communication. Il a comme principale mission de créer le magazine de l'association visant à développer l'activité du recyclage des véhicules hors d'usage et des pneumatiques usagés. Bruno MORTGAT est consultant en communication Echos Concept. Ancien rédacteur en chef d'Environnement & Technique et Pro-Environnement.com, il accompagne aujourd'hui dans leur stratégie de communication les éco-entreprises et les entités pour qui l'environnement constitue une problématique majeure. 🗣️

📍 PNEUTECH au Tire Rubber Recycling Forum

Grégoire JOVICIC, Président de PNEUTECH SAS, interviendra le 19.11.2013 au « Tire Rubber recycling » forum à Bruxelles afin de présenter les innovations technologiques du projet porté par PNEUTECH SAS. 🗣️

📍 Levée de fonds de PNEUTECH SAS

Samuel PALLOTTO, avocat associé au cabinet BRUNSWICK, est désigné par PNEUTECH SAS pour piloter la levée de fonds envers les centres VHU et l'apport en nature d'un montant estimé à 12 millions d'euros effectué par Grégoire JOVICIC, son fondateur

Pneumatiques usagés : vers une redistribution des cartes ?

La reprise des pneus usagés est actuellement assurée par deux éco-organismes en situation de quasi monopole. La société Pneutech entend bousculer cet état de fait en proposant aux centres VHU un modèle de valorisation participatif et une rémunération pour leurs pneumatiques.

La responsabilité élargie des producteurs a été instaurée en 2002 pour les pneumatiques. Depuis, des éco-organismes financent la collecte, le tri et le traitement des pneus usagés par l'éco-contribution perçue sur chaque vente de pneu, et font assurer ces services par des entreprises agréées. Ainsi, l'essentiel des pneus sont actuellement collectés par Aliapur et France Recyclage Pneumatiques (FRP), qui assurent leur recyclage ou élimination mais profitent d'une situation de quasi monopole pour imposer leurs conditions financières à leurs prestataires, tout en ne rémunérant pas les détenteurs⁽¹⁾.

Plusieurs facteurs viennent aujourd'hui remettre en cause cette mécanique qui semblait rouler toute seule, à savoir :

- l'existence de risques sanitaires liés aux pneus usagés,
- l'émergence de filières écologiquement avancées
- la rigidité des acteurs historiques du marché.

Éliminer les risques sanitaires

Les filières de valorisation actuelles ne semblent ainsi plus à même de garantir la meilleure sécurité sanitaire. Avec le réchauffement climatique, les stocks de pneus constituent de plus en plus des lieux propices à la prolifération de vecteurs transmetteurs d'arbovirus, notamment le moustique tigre. Par ailleurs, de nombreuses voies de valorisation des pneumatiques usagés pourraient être remises en cause en raison de la présence probable de cyanure de cobalt dans les pneumatiques usagés, comme le montrent les résultats préliminaires d'une

étude lancée par l'association Recyclage Automobile. Or ce cobalt présent dans les pneumatiques, aujourd'hui perdu, est une ressource en voie d'épuisement pour laquelle la France est entièrement dépendante de ses importations. Le marché a donc besoin d'une filière de valorisation appropriée, permettant d'éliminer ces risques tout en s'intégrant dans une optique d'économie circulaire.

Filière écologique

C'est toute l'ambition du projet de la société Pneutech, qui grâce à un nouveau procédé thermique, veut assurer la valorisation du cobalt, du zinc et de l'acier présents dans les pneumatiques, tout en s'insérant dans un projet d'écologie industrielle avec production d'électricité et de chaleur. Son président, M. Jovicic, entend mettre en place une filière complète, au sein de laquelle les détenteurs de pneus sont invités à prendre part au capital de l'entreprise en vue d'être rémunérés en dividendes et en fonction des cours des matières premières recyclées. Le centre de traitement, qui serait implanté en Alsace, représente un investissement de 156 M€ et pourrait générer plusieurs centaines d'emplois, dont une cinquantaine pour l'exploitation.


Incroyables résistances

Bien que sur le papier, tous les éléments soient réunis pour contribuer au succès du projet, c'était sans compter sur l'incroyable résistance qu'allaient lui opposer l'administration et surtout les autres acteurs de la filière Pneu.


Actualités (suite)

Patrick MAUPARD de Maupard Fiduciaire, est pressenti par PNEUTECH SAS pour devenir commissaire aux apports de la société. 

🔍 R&D pour l'alimentation de chaudières en pneus

Grégoire JOVICIC, fondateur de PNEUTECH SAS, vient de jeter les bases d'un développement technique visant à réguler la vitesse d'alimentation des chaudières de la centrale thermique utilisant le pneumatique usagé comme combustible afin d'optimiser le rendement thermique de l'opération. 

🔍 PNEUTECH éligible au crédit d'impôt recherche

Le ministère de l'Economie et des Finances reconnaît le caractère innovant du projet porté par PNEUTECH SAS en le rendant éligible au crédit d'impôt recherche. Cela va permettre le paiement par le trésor public d'une somme de 900 000 euros à PNEUTECH SAS au titre de l'exercice 2013 qui sera réinvestie dans le développement de l'entreprise. Le projet vise à développer un procédé industriel permettant de récupérer le cobalt dans les cendres volantes. Des études sont actuellement en cours afin de déterminer sous quelle forme chimique se trouve le cobalt dans les cendres volantes. 

🔍 Brevets

• **Brevet US n° 8 349 285** : Procédé de pyrolyse de pneumatiques pour récupérer les matières carbonées des pneumatiques usagés ou de produits dérivés de pneumatiques usagés. Déposant : Raymond Chabot Inc., Ottawa, Ontario, Canada

• **Brevet US n° 8 344 035** : Procédé de recyclage de pneumatiques en vue de générer un résidu carboné. Déposant : Senergy LLC, Chadds Ford, Pennsylvanie, USA

• **Brevet US n° 8 338 506** : Procédé de recyclage de pneumatiques en vue de produire un béton caoutchouté amélioré. Déposant : Chun Well Industry Co. Ltd, Taipei, Taiwan. Le procédé implique une oxydation partielle de poudrette pour produire une poudrette mécaniquement améliorée et traitée en surface. 

Ainsi, le ministère de l'Ecologie considère soudain que le pneumatique usagé n'est plus de la biomasse alors qu'une circulaire de 2009 le qualifiait de tel en raison de son contenu en latex. Problème : ce critère est utilisé pour sélectionner les projets de valorisation énergétique pouvant bénéficier de conditions bonifiées de rachat de l'électricité. Ce revirement exclut du coup le projet Pneutech. Qu'à cela ne tienne, M. Jovicic mobilise l'Assemblée Nationale : à ce jour, 40 députés ont demandé des explications au MEDDE, plusieurs ont même posé une question écrite au gouvernement sur le sujet. M. Jovicic sera finalement reçu ce mois-ci aux ministères de l'Ecologie et du Redressement productif pour tenter de dénouer cet imbroglio.

Bataille judiciaire

Mais d'autres obstacles se dressent sur la route de Pneutech. Le futur centre de traitement devait initialement être approvisionné en pneus usagés par Aliapur qui s'était engagé en janvier 2013 à lui en fournir 30 000 t/an, selon Pneutech. Mais en février, patatras ! L'éco-organisme se rétracte unilatéralement, limitant son apport à 10 000t/an. Cet apport en pneumatiques étant capital pour la viabilité du projet Pneutech (qui doit s'assurer de pouvoir traiter 110 000 t/an de pneus), M. Jovicic contre-attaque et lui réclame 97,145 M€ en réparation du préjudice subi.

L'affaire est on ne peut plus sérieuse, car c'est tout l'équilibre de la filière de recyclage des pneumatiques qui pourrait être remis en cause en cas de victoire de Pneutech. Pour l'avoir envisagé en évoquant publiquement une situation virtuelle de cessation des paiements de l'éco-organisme, M Jovicic s'est d'ailleurs vu accuser de diffamation par Aliapur, qui demandait à la Justice de lui interdire de « *diffuser publiquement quelque information que ce soit, par quelque moyen que ce soit, [la] concernant [ainsi que son directeur général]* » Un premier bras de fer judiciaire remporté le 4 octobre dernier par Pneutech, au nom de la liberté d'expression.

L'horizon s'éclaircit

En dépit de ces vicissitudes, l'horizon semble aujourd'hui s'éclaircir pour Pneutech. Le

ministère de l'Economie et des Finances a récemment reconnu le caractère innovant de son projet en lui accordant l'agrément CIR. 900 000 euros pourront à ce titre être investis dans le développement d'un procédé industriel permettant de récupérer le cobalt dans les cendres volantes.

Parallèlement, la start-up renforce progressivement ses fonds propres tout en sécurisant ses approvisionnements sur le territoire français, de façon à pallier les carences créées par les refus de vente dont elle s'estime victime de la part d'Aliapur, mais aussi de FRP. Elle vient ainsi de lancer une augmentation de capital de 5 M€ auprès des centres VHU, tous fournisseurs potentiels. En échange, Pneutech leur propose la reprise de leurs pneus usagés jusqu'à 70 euros/tonne, soit de bien meilleures conditions que dans le contexte actuel. Ce faisant, Pneutech propose un nouveau modèle participatif de valorisation et se pose en véritable alternative aux dispositifs Aliapur/FRP qui, en situation de quasi monopole, imposent à tous les détenteurs de pneumatiques la reprise gratuite. Les 1500 centres de traitement de VHU à qui l'offre a été adressée traitent en moyenne 1,5 million de voitures par an, qui génèrent 51 000 t de pneus usagés. Pneutech s'est fixé l'objectif de capter 40 000 t de ce gisement⁽²⁾. Plusieurs partenaires financiers dont la BPI et la BECM ont manifesté leur intérêt pour financer les investissements en cas de succès de cette levée de fond.

On ne peut que regretter qu'un tel projet, pourtant « made in France » et réunissant les critères d'innovation technologique et organisationnelle, d'excellence écologique et de création d'emploi, rencontre autant de difficultés. Souhaitons lui au contraire tout le succès qu'il mérite : le contexte général est difficile et de tels projets, positifs, réalistes et viables, doivent être encouragés.

1. Lire à ce sujet : « Aliapur, attribution des offres », *Recyclage Récupération* n° 34, octobre 2013, p. 2.

2. Pour atteindre sa capacité nominale de 110 000 t/an, l'unité de traitement accueillera également des pneumatiques en provenance d'autres pays européens (Pays Bas, Belgique, Suisse...)



Retrouvez le fil d'actualité sur recyclageautomobile.fr

la Lettre
D'INFORMATION
DE RECYCLAGE AUTOMOBILE

Directeur de la publication : Grégoire Jovicic
Rédacteur en chef : Bruno Mortgat - Echos Concept
Infographie/maquette : C2C Communication

Recyclage Automobile - Association Loi de 1901
20 rue de Berne - 75 008 Paris - Tél. 01 44 69 03 46